

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2018**

Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 20h00

Présents :

MM. Adrien KUNKLER, Gérard POURE, Ahmet PODGORA, Vincent SUTTER, Michel CRON,
Mmes Corinne STARCK, Patricia BAUMANN Katia FIMBEL Josiane JURET, Anne-Catherine
SUTTER, Anita WILLER

Absents excusés : MM. Christian ALLEMANN Sylvain ZAPPELINI

Secrétaire de séance : Adrien KUNKLER

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 29/01/2018
2. Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2017
3. Vote des taux d'imposition 2018
4. Vote du budget général 2018
5. Vote du budget annexe assainissement 2018
6. Vote du budget annexe supérette 2018
7. Questions financières
8. Saint-Louis Agglomération : convention de partenariat relative à la collecte et la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie
9. Chasse
10. Compte-rendu de commissions
11. Divers

POINT N° 1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29/01/2018

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il a été adopté à l'unanimité.

POINT N°2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2017

2.1 Approbation compte de gestion 2017 budget général

Année 2017	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	673 426,68€	883 322,09€	209 895,41€	
Investissement	177 646,85€	301 451,26€	123 804,41€	

	Résultat de Clôture année 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	643 275,19€	209 895,41€	672 310,00€
Investissement	-185 772,60€	123 804,41€	- 61 968,19€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget général, dressé par Monsieur le Trésorier Principal, Luc ROUSSET

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Charge le maire de régler toutes modalités nécessaires.

2.2 Approbation compte administratif 2017 budget général

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	673 426, 68€	883 322,09€
	Section d'investissement	177 646,85€	301 451,26€
Reports de l'exercice 2016	Section de fonctionnement		462 414,59€
	Section d'investissement	-185 772,60€	
TOTAL (Réalizations + reports)		1 036 846,13€	1 647 187,94€
Restes à réaliser en 2017	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	79 993,34€	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2017	79 993,34€	
Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	673 426,68€	1 345 736,68€
	Section d'investissement	443 412,79€	301 451,26€
	Total cumulé	1 116 839,47€	1 647 187,94€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Approuve le compte administratif de l'exercice 2017, budget principal, tel que présenté ci-dessus,

Approuve les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus,

Constata que les résultats de clôture du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017, budget principal, sont concordants

Charge le maire de régler toutes modalités nécessaires

2.3 Affectation du résultat 2017 budget général

Vu le résultat de fonctionnement du Budget principal 2017 :	209 895,41€
Vu le report 2016 en section de fonctionnement :	462 414,59€
L'excédent de fonctionnement du budget principal 2017 est donc de :	<u>672 310,00€</u>
Vu le report 2016 en section d'investissement :	- 185 772,60€
Vu le résultat d'investissement du budget principal 2017 :	123 804,41€

Vu les restes à réaliser 2017 en dépenses et recettes du budget principal : 79 993,34€

Le besoin de financement d'investissement du budget principal 2017 est donc de : **141 961,53€**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité,
Décide de l'affectation de l'exercice 2016 du budget général comme suit :

- à la section d'investissement, article 1068, un montant de 141 961,53€
- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de 530 348,47€
- à la section d'investissement, article D001, un montant de 61 968,19€

Charge le maire de régler toutes formalités nécessaires.

2.4 Approbation compte de gestion 2017 budget assainissement

Année 2017	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	68 927,68€	94 573,99€	25 646,31€	
Investissement	62 841,55€	48 005,68€		-14 835,87€

	Résultat de Clôture année 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	102 308,04€	25 646,31€	127 954,35€
Investissement	12 333,02€	-14 835,87€	- 2 502,85€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget assainissement, dressé par Monsieur le Trésorier Principal, Luc ROUSSET

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Charge le maire de régler toutes modalités nécessaires.

2.5 Approbation compte administratif 2017 budget assainissement

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	68 927,68€	94 573,99€
	Section d'investissement	62 841,55€	48 005,68€

Reports de l'exercice 2016	Section de fonctionnement		102 308,04€
	Section d'investissement		12 333,02€

TOTAL (Réalizations + reports)	131 769,23€	257 220,73€
-----------------------------------	-------------	-------------

Restes à réaliser en 2017	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2017	0€	0€

Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	68 927,68€	196 882,03€
	Section d'investissement	62 841,55€	60 338,70€
	Total cumulé	131 769,23€	257 220,73€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Approuve le compte administratif de l'exercice 2017, budget annexe assainissement, tel que présenté ci-dessus,

Approuve les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus,

Constata que les résultats de clôture du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017, budget annexe assainissement, sont concordants,

Charge le maire de régler toutes modalités nécessaires.

2.6 Affectation du résultat 2017 budget assainissement

Vu le résultat de **fonctionnement** du Budget assainissement 2017 : 25 646,31€
Vu le report 2016 en section de fonctionnement : 102 308,04€
L'excédent de fonctionnement du budget assainissement 2017 est donc de : 127 954,35€

Vu le résultat d'investissement du budget assainissement 2017 : - 2 502,85€
Vu le report 2016 en section d'investissement : 12 333,02€
Vu les restes à réaliser 2017 en dépenses et recettes du budget assainissement : 0€

Le besoin de financement d'investissement du budget assainissement 2017 est donc de : **2 502,85 €**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité, Décide de l'affectation de l'exercice 2016 comme suit :

- à la section d'investissement, article 1068, un montant de 2 502,85€
- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de 125 451,50€
- à la section d'investissement, article D001, un montant de 2 502,85€

Charge le maire de régler toutes formalités nécessaires.

2.7 Approbation compte de gestion 2017 budget supérette

Année 2017	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	34 670,51€	26 751,31€		-7 919,20 €
Investissement	19 984,50€	48 923,44€	28 938,94€	

	Résultat de Clôture année 2016	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Fonctionnement	32 402,56€	-7 919,20 €	960,00€
Investissement	-23 523,36€	28 938,94€	5 415,58€

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget supérette, dressé par Monsieur le Trésorier Principal, Luc ROUSSET

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Charge le maire de régler toutes modalités nécessaires.

2.8 Approbation compte administratif 2017 budget supérette**DEPENSES****RECETTES**

Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	34 670,51€	26 751,31€
	Section d'investissement	19 984,50€	48 923,44€

Reports de l'exercice 2016	Section de fonctionnement		8 879,20€
	Section d'investissement	- 23 523,36	

TOTAL (Réalizations + reports)	78 178,37€	84 553,95€
-----------------------------------	------------	------------

Restes à réaliser en 2017	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2017		

Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	34 670,51€	35 630,51€
	Section d'investissement	43 507,86€	48 923,44€
	Total cumulé	78 178,37€	84 553,95€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Approuve le compte administratif de l'exercice 2017, budget supérette, tel que présenté ci-dessus,

Approuve les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus,

Constate que les résultats de clôture du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017, budget supérette, sont concordants

Charge le maire de régler toutes modalités nécessaires

2.9 Affectation du résultat 2017 budget supérette

Vu le résultat de fonctionnement du Budget supérette 2017 :	- 7 919,20 €
Vu le report 2016 en section de fonctionnement :	8 879,20 €
L'excédent de fonctionnement du budget supérette 2017 est donc de	960,00 €

Vu le report 2016 en section d'investissement :	- 23 523,36€
Vu le résultat d'investissement du budget supérette 2017 :	28 938,94€
Vu les restes à réaliser 2017 en dépenses du budget supérette :	0 €

L'excédent de financement d'investissement du budget supérette 2018 est donc de :	5 415,58€
--	------------------

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité,

Décide de l'affectation suivante pour l'exercice 2017 comme suit :

- à la section d'investissement, article 1068, un montant de	0€
- à la section d'investissement, article R001, un montant de	5 415,58€
- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de	960,00€

Charge le maire de régler toutes formalités nécessaires.

POINT 3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

M. le Maire propose de maintenir, pour l'exercice 2018, les taux d'imposition 2017, soit :

	BASES d'imposition effectives 2017	TAUX 2017	BASES prévisionnelles 2018	TAUX 2018	PRODUITS correspondants
Taxe d'Habitation	1 245 390	20,76	1 271 000	20,76	263 860
Taxe Foncière (bâti)	814 848	18,90	842 000	18,90	159 138
Taxe Foncière (non bâti)	31 515	94,09	31 700	94,09	29 827

Le produit attendu pour l'année 2018 avant prélèvement FNGIR et versement des allocations compensatrices s'élève donc à : **452 825 €**

Après avis de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition 2017 tels que définis ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ces propositions.

POINT 4 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET GENERAL 2018

Monsieur le Maire ayant exposé,
et conformément à l'avis de la Commission des Finances réunie ce même jour, vendredi 06 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le budget primitif du budget général 2018, ci-dessous,

Et charge M. le Maire d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement		
Proposition année 2018	942 800,00€	640 301,53€
Résultat reporté 2017		530 348,47€
virt à la section investissement	200 000,00€	
Opérations d'ordre	29 350,00€	1 500,00€
Total	1 172 150,00€	1 172 150,00€
Section d'investissement		
Propositions 2018	350 580,00€	123 000,00€
Résultat reporté 2017	61 968,19€	(1068) 141 691,53
virt à la section fonctionnement		200 000,00€
Opérations d'ordre	11 500,00€	39 350,00€
Restes à réaliser	79 993,34€	0€
Total	504 041,53€	504 041,53€

POINT 5 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Monsieur le Maire ayant exposé,
et conformément à l'avis de la Commission des Finances réunie ce même jour, vendredi 06 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le budget annexe assainissement 2018, ci-dessous,

Et charge M. le Maire d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement		
Proposition année 2018	40 500,00€	51 500,00€
Résultat reporté 2017		125 451,51€
Opérations d'ordre	153 451,51€	17 000,00€
Total	193 951,51€	193 951,51€
Section d'investissement		
Propositions 2018	137 451,51€	1 000,00€
Résultat reporté 2017	2 502,85€	(1068) 2 502,85€
Opérations d'ordre	17 000,00€	153 451,51€
Restes à réaliser		0€
Total	156 954,36€	156 954,36€

POINT 6 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE SUPERETTE 2018

Monsieur le Maire ayant exposé,
et conformément à l'avis de la Commission des Finances réunie ce même jour, vendredi 06 avril 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le budget annexe supérette 2018, ci-dessous,

Et charge M. le Maire d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement		
Proposition année 2018	15 260,00€	28 584,42€
Résultat reporté 2017		960,00€
Opérations d'ordre	26 000€	13 000,00€
virt à la section investissement	1 284,42€	
Total	42 544,42€	42 544,42€

Section d'investissement		
Propositions 2018	19 700,00€	0,00€
Résultat reporté 2017	0€	5 415,58€
Opérations d'ordre virt à la section fonctionnement	13 000,00€	26 000,00€ 1 284,42€
Restes à réaliser		0,00€
Total	32 700,00€	32 700,00€

POINT 7 – QUESTIONS FINANCIERES

1. Installation d'une sono salle polyvalente

La sono de la salle polyvalente est assez ancienne, aussi, un devis a été demandé afin de la remplacer.

M. Poure présente les devis suivants :

- Benoit Presta pour un montant de 4811€ HT soit 5207,91€ TTC
- Les Artisans du son pour un montant de 4762€ TTC avec installation

Le conseil municipal, après en délibéré, à l'unanimité,

Approuve le devis de Benoit Presta après négociation
Charge le maire de régler les formalités

2. Accessibilité de la halle Liberté

Afin de respecter l'agenda accessibilité et les préconisations d'accès aux personnes à mobilité réduite à la Halle de la Liberté, un devis a été demandé à l'entreprise ELEVADOM pour l'installation d'un élévateur. Le montant s'élève à 12 799€ HT soit 13 502,95€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis de la société ELEVADOM relatif à l'installation d'un élévateur dans la Halle de la Liberté pour un montant de 12 799€ HT soit 13 502,95€ TTC.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget primitif du budget général 2018

3. Demande d'un panneau lumineux parking rue Wilson

Un courrier de M. David Sutter, président de l'Amicale des sapeurs-pompiers suggérant l'installation d'un panneau lumineux sur la place rue Wilson est arrivé en mairie. M. Poure présente deux devis d'Easy Displays pour un montant de 17 207€ HT soit 20 648,40€ TTC ou autre dimension pour un montant de 9 677€ HT soit 11 612,40€ TTC. Le choix de l'emplacement doit être judicieusement étudié afin d'éviter d'engendrer des accidents. En revanche un panneau

d'affichage libre à destination des associations doit être mis en place. Il faudra voir si une possibilité existe sur l'un des murs de la mairie ou sur la place rue Wilson.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de Monsieur Sutter de faire installer un panneau lumineux

4. Acquisition d'un véhicule de secours d'occasion vendu par la commune de Kembs :

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Schneberger, chef de corps des sapeurs-pompiers avait demandé à la commune son accord pour l'acquisition d'un véhicule de secours du type FPTL2. Il s'était mis en relation avec le Corps des Sapeurs-Pompiers de Kembs car un véhicule d'occasion de ce type pourrait être vendu pour un montant de 4000€. Ce montant étant déduit du budget annuel alloué au matériel des pompiers, la commune d'Attenschwiller s'est engagée auprès de la commune de Kembs à racheter ce véhicule. Les formalités sont en cours, la commune de Kembs ayant pris à sa charge toutes les réparations nécessaires à l'obtention du contrôle technique.

5. Demande du Basket Club

Monsieur le maire donne lecture du courrier du Basket club d'Attenschwiller réceptionné le 05 avril 2018. Afin de se mettre en conformité avec le règlement sportif inter-régional et national, le Basket club a dû acquérir en urgence 2 panneaux d'affichage pour le chronomètre des tirs 24 secondes. La facture s'élève à 828€ TTC. Le basket club demande si la commune pouvait prendre en charge le remboursement de cette acquisition étant donné que le matériel va rester fixé aux paniers appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de verser une subvention d'un montant de 828€ au Basket Club Attenschwiller afin de prendre en charge les frais d'équipement des chronomètres des tirs 24 secondes.

Précise que les crédits sont inscrits au Budget primitif du budget général 2018 au compte 6574 « Subventions ».

6. Communauté de paroisses : demande de participation financière excursion servants de messe

La Communauté de paroisses Source du Prieuré sollicite la commune pour une excursion des servants de messe à Paris, dont certains habitent Attenschwiller.

M. le Maire propose de prendre une délibération générale pour toutes les demandes de participations financières à l'occasion d'excursion des servants de messe, pour ceux qui habitent la commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, accepte de verser la somme de 46 € par servant de messe habitant la commune pour toute demande de participation financière de la communauté de paroisses Source du Prieuré.

7. Demande de location externe salle polyvalente : spectacle payant Ya Nick

La commune a réceptionné une demande de location de la salle polyvalente pour un spectacle humoristique. La délibération fixant les tarifs du 29 janvier 2018 ne précisant pas de tarif pour les spectacles externes, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce cas précis. Après en avoir discuté, le conseil municipal décide qu'au vu des modalités fixées en début d'année, s'agissant

d'une personne extérieure à la commune, la salle ne pouvait pas lui être louée. La demande est donc refusée.

8. Chemins ruraux

M. Poure a été averti que le chemin rural rue Michelet serait éventuellement à rénover : la commission chemins ruraux se réunira samedi 7 avril pour constater l'état du chemin en question.

9. Presbytère

M. Poure informe le conseil que le logement F5 du presbytère est reloué depuis le 1^{er} mars. Les volets sont en mauvais état, il serait opportun de les refaire.

10. Vaisselle salle polyvalente

M. Cron demande si un changement de vaisselle et notamment des couverts de la salle polyvalente pouvait être prévu. En effet les couverts sont usés, les cartons de verres également. Madame Starck est chargé de demander des devis.

POINT 8 - SAINT-LOUIS AGGLOMERATION : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Saint-Louis Agglomération concernant les Certificats d'économies d'énergie (CEE).

1. Le dispositif des certificats d'économies d'énergies (CEE)

Le dispositif des CEE a été mis en place par la loi POPE de 2005. Il vise à obliger les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique) à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs finaux dont les collectivités.

Ce dispositif permet aux collectivités d'obtenir, en contrepartie de travaux ou d'opérations permettant de réaliser des économies d'énergie, des certificats émis par le Pôle National des CEE. Ces certificats peuvent ensuite être vendus à des « obligés » (fournisseurs d'énergie) via une plateforme électronique (plateforme emmy.fr), selon un prix variable en fonction de l'offre et de la demande.

Ce dispositif offre donc un levier financier non négligeable pour les collectivités.

La vente de CEE n'est par ailleurs pas soumise à la TVA.

Les opérations éligibles pour l'obtention de CEE sont définies réglementairement via des fiches d'opérations standardisées émises par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Ces fiches définissent les conditions et critères à respecter, ainsi que le mode de calcul du montant des économies d'énergie valorisables.

Les principales opérations éligibles concernent l'isolation des bâtiments, les équipements performants (chaudières, moteurs, systèmes de ventilation, fenêtres, robinets thermostatiques...), les transports (remplacement de véhicules par des véhicules neufs performants, formation à l'écoconduite, gestion des pneumatiques, service d'autopartage en boucle, suivi des consommations d'énergie) et les réseaux (réseaux de chaleur, éclairage public).

La condition de prise en compte des dossiers CEE par la plateforme nationale est d'avoir un volume conséquent de kWh économisés.

Les critères à suivre sont :

- Un volume de 50 GWh minimum (50 000 000 kWh d'énergie économisée) pour déposer une demande sur la plateforme ;

- Un délai de 12 mois maximum entre la fin de l'action et le dépôt du dossier sur la plateforme ;
- Les travaux et les mises en place doivent être réalisés par des professionnels ou par le service technique de la collectivité.

2. Collecte et valorisation des CEE par Saint-Louis Agglomération

Saint-Louis Agglomération propose de collecter et de valoriser les CEE sur les opérations menées par les communes-membres de l'agglomération.

Saint-Louis Agglomération dispose déjà d'un savoir-faire pour le montage des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National, ainsi que pour la valorisation (vente) des CEE, ce qui dispense d'avoir recours à un prestataire externe.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas donner une suite favorable à ce projet de convention dans l'immédiat,
Demande à obtenir davantage de renseignements concernant notamment le rachat des CEE, le coût des travaux, la valeur du CEE et la détermination du nombre de CEE en fonction du montant des travaux réalisés.

M. le Maire informe également le conseil qu'une enveloppe sera attribuée à la commune par Saint-Louis Agglomération au titre des fonds de concours à utiliser avant 2020. Pour l'instant les courriers ne sont pas encore arrivés en mairie.

Ce point sera rediscuté dès que les informations auront été recueillies.

POINT 9 - CHASSE

LOT n°3

M. André CRON, adjudicataire de la chasse communale d'Attenschwiller, lot n°3, souhaite s'adjoindre le permissionnaire suivant pour la période de chasse du 2 février 2015 au 1er février 2024 :

- M. STEINER Marcel, de nationalité suisse, résidant Eschenweg 5, 3315 BÄTTERKINDEN – SUISSE

Le Conseil municipal, après examen des pièces du dossier, donne son accord à cette nomination au titre de permissionnaire de la chasse communale, l'avis favorable de la Commission consultative communale de la chasse ayant été rendu en date du 19 mars 2018. Les pièces justificatives demandées dans l'article 6.1 et 6.2 du cahier des charges ont été jointes au dossier et sont en notre possession.

Le Conseil municipal, après examen des pièces du dossier, constate que le permissionnaire a son séjour principal à moins de 100 km à vol d'oiseau du territoire de chasse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la nomination de M. STEINER Marcel, au titre de permissionnaire de la chasse communale, lot n°3, avec avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse en date du 19 mars 2018.

POINT 10 – COMMISSIONS

M. Kunkler donne lecture de la commission constructions.

POINT 11 – DIVERS

- Maison des associations : M. le Maire expose qu'au vu des incertitudes relatives aux dotations de l'Etat et recettes fiscales, notamment la suppression de la taxe d'habitation dont nous ne connaissons pas à l'heure actuelle les répercussions sur le budget communal, il serait opportun de réfléchir à la faisabilité de ce projet. cette salle ne s'avère pas indispensable et il vaudrait peut-être mieux abandonner le projet. En revanche une solution intermédiaire pourrait être proposée aux sociétés à savoir la création d'un local de rangement pour la matériel qui se trouverait à l'arrière de la salle polyvalente et concentrer les répétitions des sociétés à la salle polyvalente au lieu de la Halle Liberté afin de réaliser des économies de chauffage. M. Sutter attire l'attention sur les problèmes de créneaux, la salle étant occupée par le tennis de table les mardis et jeudis. Il est décidé de voir avec les différentes sociétés si une flexibilité dans leur planning est envisageable.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier du Député Reitzer appelant se prononcer sur la future baisse de la limitation de la vitesse à 80 km/h à compter du 1^{er} juillet 2018. Le conseil municipal donne un avis défavorable à cette nouvelle mesure.
- M. Cron informe le conseil municipal que l'anniversaire du Corps des Sapeurs-Pompiers d'Attenschwiller se déroulera les 7 et juillet 2018. Pour des raisons d'organisation l'Amicale des sapeurs-pompiers souhaiterait :
 - Une petite sono mobile mise à disposition par la commune
 - Disposer du 4^{ème} garage du dépôt (utilisé par les agents techniques communaux) le temps du week-end
 - Des grilles et feutrine (voir avec Saint-Louis Agglomération)
 - Savoir où en est la peinture de la porte du garage du dépôt
 - Fermer la rue de Folgensbourg

Le secrétariat se chargera de se renseigner et transmettra les éléments à M. Cron.

Le prochain conseil municipal se déroulera le mercredi 06 juin 2018.

Le Maire clôt la séance à 23h30.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
de la séance du 06 avril 2018**

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
WIEDERKEHR Denis	Maire		
KUNKLER Adrien	Adjoint au Maire		
STARCK Corinne	Adjoint au Maire		
ZAPPELINI Sylvain	Adjoint au Maire	Absent excusé	
POURE Gérard	Adjoint au Maire		
ALLEMANN Christian	Conseiller Municipal	Absent excusé	
BAUMANN Patricia	Conseillère Municipale		
CRON Michel	Conseiller Municipal		

**Suite du Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
de la séance du 06 avril 2018**

FIMBEL Katia	Conseillère Municipale		
JURET Josiane	Conseillère Municipale		
PODGORA Ahmet	Conseiller Municipal		
SUTTER Anne-Catherine	Conseillère Municipale		
SUTTER Vincent	Conseiller Municipal		
WILLER Anita	Conseillère Municipale		